

Charte d'usage des listes de diffusion de l'EHESS

Les listes de diffusion de l'EHESS sont soumises à la législation française régissant notamment :

- la protection de la propriété intellectuelle,
- la protection des droits de la personnalité et le respect de la vie privée,
- Le droit de la presse et de la communication
- La protection des données nominatives (Loi informatique et libertés),
- Le respect de la dignité humaine, des bonnes mœurs, des valeurs démocratiques,
- La neutralité et la laïcité du service publique de l'enseignement supérieur

Le fait de poster un message dans une liste constitue une autorisation explicite de diffusion et de reproduction dans ses archives.

Il est interdit de rediffuser à quiconque ou de réutiliser la liste des abonnés dans tout autre contexte que celui de la liste elle-même. De même, on s'abstiendra du publi-postage (envoi en nombre d'informations par voie électronique) ou du spamming à partir de tout ou partie des noms des abonnés d'une liste. Enfin, tout usage commercial ou publicitaire d'une liste de diffusion ou des informations qui y circulent est proscrit.

Tout personnel de l'EHESS est soumis aux droits et obligations qui s'imposent aux fonctionnaires et aux agents publics. On rappelle que ces obligations sont notamment l'obligation de réserve, de discrétion professionnelle et de secret professionnel. S'appliquent en l'espèce les principes fondamentaux du service publique de l'enseignement supérieur et notamment ceux listés à l'article L141-6 du code de l'éducation : laïcité, indépendance de toute emprise politique, économique, religieuse ou idéologique et respect de la diversité des opinions. Tout message ayant un contenu à caractère injurieux, diffamant, haineux, raciste ou pornographique, entraînera pour son auteur une radiation immédiate à titre conservatoire de la liste et, le cas échéant, l'engagement de poursuites judiciaires.

On rappelle qu'il est dans ce cadre strictement interdit de diffuser des conversations, des photographies, des vidéos ou des enregistrements émanant ou impliquant des tiers sans leur consentement. S'applique de la même manière l'article 9 du Code civil qui dispose que « toute personne a droit au respect de sa vie privée ».

Les listes de diffusion de messages ne sont pas des listes de diffusion de documents attachés. On usera pour cela des outils dédiés, de façon à ne pas alourdir les messageries des uns et des autres, qui peuvent ne pas bénéficier de connexions haut débit.

En cas de messages manifestement inadaptés à l'objet de la liste, violant les engagements inscrits dans la présente charte et/ou susceptibles de porter préjudice à des personnels, à des étudiants ou à la communauté de l'École, la présidence peut exclure temporairement ou définitivement de la liste le compte concerné. Cette décision sera soumise au premier Conseil scientifique, dans l'attente d'une décision par l'instance compétente.

Liste « vie scientifique »

Le rôle de la liste « vie scientifique » de l'EHESS est de permettre la diffusion d'informations scientifiques au sens large (invités, séminaires extraordinaires, annonces de journée d'étude, de colloques, appels à communication, parution d'ouvrage, de numéros de revue à l'exception de tout usage commercial).

Les annonces relatives aux séminaires sont à éviter : d'autres outils, comme Néobab et les listes dédiées à vos séminaires dont Listsem simplifie désormais la création et l'usage, doivent être préférés.

L'abonnement à cette liste étant libre, ses utilisateurs doivent garder à l'esprit que leurs propos y engagent l'image de l'École.

Désabonnement : envoyer un mail à l'adresse sympa@ehess.fr avec comme objet du message : unsubscribe vie-scientifique@ehess.fr

Liste « discussions et débat »

La liste « discussion et débat » est dédiée à la vie de la communauté, aux débats politiques et aux informations diverses. S'agissant d'un outil professionnel, utilisé au sein d'un service public, les utilisateurs sont tenus de veiller à la courtoisie des échanges et à leur bonne tenue tant sur la forme que sur le fond.

Désabonnement : envoyer un mail à l'adresse sympa@ehess.fr avec comme objet du message : unsubscribe discussions-debats@ehess.fr